

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2024

Jury : Laure Flandrin et Arnaud Pierrel

## **Le mal-logement en France**

*Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8*

|                                                                             |   |
|-----------------------------------------------------------------------------|---|
| Document 1 : Recensement des personnes mal-logées en France.....            | 2 |
| Document 2 : Qui vit dans un logement surpeuplé ? .....                     | 3 |
| Document 3 : Les ménages en situation de précarité énergétique .....        | 4 |
| Document 4 : Qui vit dans des habitations de fortune (% de colonne) ? ..... | 5 |
| Document 5 : Évolution des contentieux liés à l'expulsion locative.....     | 6 |
| Document 6 : Pathologies et précarité énergétique (en %).....               | 7 |
| Document 7 : Deux portraits de personnes mal-logées .....                   | 8 |

## Document 1 : Recensement des personnes mal-logées en France

|                                                                         |                                                                | Ménages | Personnes |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|---------|-----------|
| <b>Personnes privées de logement personnel</b>                          | Dont personnes sans domicile                                   |         | 330 000   |
|                                                                         | Dont résidences principales en chambres d'hôtel                | 21 000  | 25 000    |
|                                                                         | Dont habitation de fortune                                     |         | 100 000   |
|                                                                         | Dont personnes en hébergement « contraint » chez des tiers     |         | 643 000   |
| <b>Total</b>                                                            |                                                                |         | 1 098 000 |
| <b>Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles</b> | Dont privation de confort                                      | 834 000 | 1 874 000 |
|                                                                         | Dont surpeuplement accentué                                    | 253 000 | 1 128 000 |
| <b>Total sans double compte</b>                                         |                                                                |         | 2 885 000 |
| <b>Autres catégories</b>                                                | « Gens du voyage » subissant de mauvaises conditions d'habitat |         | 208 000   |
|                                                                         | Résidents de foyers de travailleurs migrants non traités       |         | 23 000    |
| <b>Total des personnes mal-logées sans double-compte</b>                |                                                                |         | 4 156 000 |

Note : Les **chambres d'hôtel** sont celles trouvées et payées par les personnes elles-mêmes, hors hébergement institutionnel. Les **habitations de fortune** correspondent aux cabanes, baraques de chantier, bungalows, logements détruits par les catastrophes, bidonville, squats dans un logement en ruine, mobiles-homes, caravanes immobilisées (sans roue), yourtes, wagons désaffectés, locaux agricoles reconvertis en habitation. L'**hébergement contraint** correspond aux personnes adultes hébergées par des personnes sans lien de parenté direct et qui n'ont pas les moyens de décohabiter, ainsi que les personnes contraintes de revenir habiter chez leurs parents ou grands-parents après une période de logement autonome. La **privation de confort** comprend les logements remplissant au moins l'un des critères suivants : pas d'eau courante, de douche, de WC intérieurs, de coin cuisine, de moyen de chauffage ou façade très dégradée. Le **surpeuplement accentué** comprend les ménages auxquels ils manquent deux pièces ou plus par rapport à la norme de peuplement (voir note document suivant).

Source : Fondation Abbé Pierre, rapport annuel 2024.

## Document 2 : Qui vit dans un logement surpeuplé ?

|                                                   | Part des ménages |
|---------------------------------------------------|------------------|
| <b>Selon la catégorie socioprofessionnelle</b>    |                  |
| Agriculteurs                                      | 1,4              |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise       | 10,1             |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 7,4              |
| Professions intermédiaires                        | 8,8              |
| Employés                                          | 14,8             |
| Ouvriers                                          | 16,5             |
| Sans activité professionnelle                     | 30,3             |
| <b>Selon le statut d'occupation du logement</b>   |                  |
| Propriétaire, accédant à la propriété             | 5,0              |
| Locataire dans le secteur social                  | 16,8             |
| Locataire dans le secteur privé                   | 16,4             |
| <b>Selon le type de logement</b>                  |                  |
| Individuel                                        | 3,0              |
| Collectif                                         | 18,0             |
| <b>Selon l'origine</b>                            |                  |
| Ménage non immigré                                | 7,0              |
| Ménage mixte                                      | 13,3             |
| Ménage immigré                                    | 26,1             |
| <b>Ensemble des ménages</b>                       | 9,5              |

Note : Un logement est dit surpeuplé quand il ne comprend pas au moins : une pièce de séjour pour le ménage, une chambre pour les personnes qui vivent en couple, une pour les célibataires de 19 ans ou plus, une pour deux enfants (s'ils sont du même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans), sinon une chambre par enfant. Les logements d'une pièce et d'une surface supérieure à 25 m<sup>2</sup> pour une personne seule ne sont pas considérés comme surpeuplés.

Source : Observatoire des inégalités, enquête Logement Insee 2013.

### Document 3 : Les ménages en situation de précarité énergétique

|                                                                                                                         | Nombre de ménages concernés | Nombre de personnes concernées | Part des ménages concernés |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| Ménages consacrant plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques                                              | 3 631 000                   | 6 610 000                      | 14 %                       |
| Ménages pauvres et modestes consacrant plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques                          | 2 835 000                   | 5 500 000                      | 34,7 %                     |
| Ménages ayant eu froid dans leur logement au cours de l'année                                                           | 4 767 000                   | 11 026 000                     | 18,8 %                     |
| Ménages pauvres et modestes ayant eu froid dans leur logement au cours de l'année                                       | 1 920 000                   | 4 792 000                      | 27,3 %                     |
| Ménages pauvres et modestes ayant eu froid dans leur logement au cours de l'année pour des raisons liées à la précarité | 1 443 000                   | 3 558 000                      | 20,5 %                     |

Note : Les ménages pauvres sont ceux ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian. Les ménages modestes ont un niveau de vie inférieur au quatrième décile de la distribution du niveau de vie des personnes.

Source : Fondation Abbé Pierre, rapport annuel 2024, enquête Logement Insee 2013.

**Document 4 : Qui vit dans des habitations de fortune (% de colonne) ?**

|                                                |                                                                  | Personnes logées dans<br>des habitations de<br>fortune | Population générale |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Statut d'emploi</b>                         | Actifs occupés                                                   | 45,8 %                                                 | 54,0 %              |
|                                                | Chômeurs                                                         | 14,3 %                                                 | 6,6 %               |
|                                                | Retraités                                                        | 24,5 %                                                 | 32,9 %              |
|                                                | Élèves, étudiants                                                | 0,7 %                                                  | 2,0 %               |
|                                                | Personne au foyer                                                | 2,5 %                                                  | 1,2 %               |
|                                                | Autres situations                                                | 12,2 %                                                 | 3,3 %               |
| <b>Temps de travail</b>                        | Temps complet                                                    | 37,7 %                                                 | 48,7 %              |
|                                                | Temps partiel                                                    | 8,1 %                                                  | 5,3 %               |
|                                                | Non concerné, sans<br>emploi                                     | 54,2 %                                                 | 46,0 %              |
| <b>Ancienneté de la<br/>recherche d'emploi</b> | Moins d'un an                                                    | 6,3 %                                                  | 3,6 %               |
|                                                | Plus d'un an                                                     | 8,2 %                                                  | 3,1 %               |
|                                                | Ne recherche pas<br>d'emploi                                     | 31,0 %                                                 | 32,7 %              |
|                                                | Inactif                                                          | 8,8 %                                                  | 6,6 %               |
|                                                | Déjà en emploi                                                   | 45,8 %                                                 | 54,0 %              |
| <b>Niveau de diplôme</b>                       | Pas de scolarité                                                 | 5,1 %                                                  | 1,6 %               |
|                                                | Aucun diplôme, mais<br>scolarité jusqu'au<br>primaire ou collège | 25,8 %                                                 | 11,5 %              |
|                                                | Certificat d'études<br>primaires                                 | 8,9 %                                                  | 10,0 %              |
|                                                | Brevet des collèges                                              | 4,9 %                                                  | 5,4 %               |
|                                                | CAP                                                              | 18,6 %                                                 | 16,1 %              |
|                                                | BEP                                                              | 8,3 %                                                  | 8,6 %               |
|                                                | Bac général                                                      | 5,1 %                                                  | 8,6 %               |
|                                                | Bac techno, pro, brevet<br>professionnel                         | 6,5 %                                                  | 8,0 %               |
|                                                | Diplôme de<br>l'enseignement sup.                                | 10,7 %                                                 | 26,2 %              |
| <b>Situation<br/>matrimoniale</b>              | Célibataires                                                     | 50,3 %                                                 | 32,5 %              |
|                                                | Mariés                                                           | 26,5 %                                                 | 44,3 %              |
|                                                | Veufs, veuves                                                    | 6,1 %                                                  | 11,7 %              |
|                                                | Divorcés                                                         | 17,1 %                                                 | 11,5 %              |
| <b>Composition du<br/>ménage</b>               | Une personne                                                     | 48,3 %                                                 | 34,3 %              |
|                                                | Deux personnes                                                   | 23,9 %                                                 | 32,9 %              |
|                                                | Trois personnes                                                  | 10,6 %                                                 | 14,4 %              |
|                                                | Quatre personnes                                                 | 8,2 %                                                  | 12,1 %              |
|                                                | Cinq personnes ou<br>plus                                        | 9,0 %                                                  | 6,3 %               |

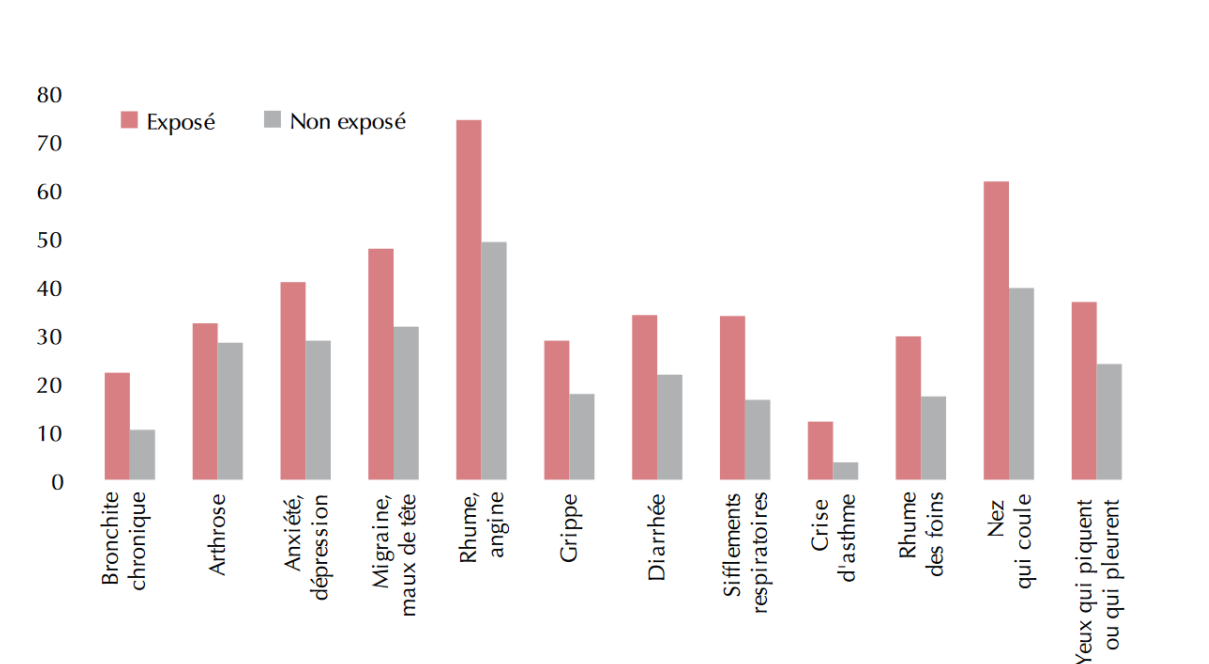
Source : Gaspard Lion, *Habiter en camping. Trajectoires de membres des classes populaires dans le logement non ordinaire*, thèse de sociologie, 2018, données recensement 2012.

## Document 5 : Évolution des contentieux liés à l'expulsion locative

|                                                             | 2001    | 2005    | 2010    | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    |
|-------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| <b>Contentieux locatifs</b>                                 | 125 709 | 140 587 | 155 874 | 167 213 | 160 847 | 158 743 | 154 583 |
| <b>Dont procédures pour impayés de loyers</b>               | 107 639 | 128 782 | 145 384 | 159 812 | 152 037 | 151 289 | 146 870 |
| <b>Décisions de justice prononçant l'expulsion</b>          | NR      | NR      | 115 205 | 132 196 | 127 412 | 124 550 | 119 554 |
| <b>Dont procédures pour impayés de loyers</b>               | 81 080  | 99 768  | 109 160 | 126 946 | 122 673 | 120 202 | 115 316 |
| <b>Commandements à quitter les lieux</b>                    | 47 473  | 53 976  | 58 739  | 67 905  | 63 081  | 65 828  | 68 241  |
| <b>Demande de concours de la force publique</b>             | 36 400  | 40 476  | 42 917  | 51 959  | 49 688  | 50 596  | 49 216  |
| <b>Décisions accordant le concours de la force publique</b> | 16 844  | 23 054  | 26 502  | 35 339  | 33 495  | 33 837  | 33 542  |
| <b>Interventions effectives de la force publique</b>        | 6 337   | 10 182  | 11 670  | 15 151  | 15 222  | 15 547  | 15 993  |

Source : Fondation Abbé Pierre, rapport annuel 2024.

## Document 6 : Pathologies et précarité énergétique (en %)



Note : Le groupe « exposé » à la précarité énergétique (197 logements, 286 adultes, 146 enfants de moins de 16 ans) est composé de ménages qui ont recours aux services sociaux pour des problèmes de précarité énergétique. Le groupe « non exposé » (165 logements, 230 adultes, 88 enfants de moins de 16 ans) est composé de ménages ayant recours aux services sociaux pour d'autres motifs que la précarité énergétique.

Source : Bernard Ledésert, « Quand le logement rend malade. L'impact de la précarité énergétique sur la santé », 2014.

## Document 7 : Deux portraits de personnes mal-logées

Mme Viride, 55 ans, vit avec son fils dans une petite maison de village qu'elle loue à un propriétaire privé depuis 6 ans. Elle est agent d'entretien et son fils est au chômage. La maison, en pierre, est ancienne, mais « le toit est isolé, la porte a été changée quand je suis rentrée ici. Après, le problème, c'est les fenêtres [...] Mais ça n'est pas la maison le problème ». Depuis qu'elle a emménagé, Mme Viride a d'importantes factures d'électricité, « c'est depuis que je suis ici que je paye d'aussi grosses factures. Ça a toujours été des sommes exorbitantes. Donc forcément, j'ai subi des coupures de courant. Ben oui, quand vous ne pouvez pas payer ». Elle ne comprend pas, de tempérament très économe, [elle précise d'ailleurs :] « je n'ai rien changé à mes habitudes ». Les factures bimensuelles, « 240€, 220€, jusqu'à 600€, tout les deux mois, été comme hiver, ce qui est surprenant, quand on baisse l'été, ça serait normal, mais si on reste presque au même niveau, c'est qu'il y a un souci ». [...] Lors de l'entretien, en analysant avec Mme Viride ses factures d'électricité, on s'aperçoit qu'en fait, les consommations sont cohérentes, avec moins de 5000kWh par an et un abonnement à une dizaine d'euros par mois. Par contre, on constate un reliquat à payer, qui s'ajoute à la consommation et à l'abonnement et que Mme Viride « traîne » depuis son emménagement. En fait, il a fallu revenir aux factures d'électricité de l'ancien logement qu'elle a occupé un peu moins d'un an. Dans ce précédent logement, elle avait un contrat Tempo [i.e. contrat proposant des tarifs différents selon les jours, avec des jours bleus, peu chers et des jours rouges, lors des périodes de pics de consommation avec un tarif élevé] dont elle ignorait le fonctionnement, « je me souviens d'avoir eu un petit boîtier. Est-ce que je savais bien le gérer, [...]. Ce n'est pas moi qui avait fait la demande, quand j'ai emménagé, c'était déjà là ». On constate ainsi des sommes de 338€ et de 643€ pour quelques jours Rouge, dans son ancien logement. En déménageant, sa dette l'a suivie, sans qu'elle ne s'en aperçoive [...].

M. Moutarde, 60 ans, vit seul dans l'appartement qu'il occupe depuis 14 ans, dans le parc social. Cuisinier de métier, il est handicapé depuis une agression et touche le RSA (480€), « je me suis retrouvé dans une situation grave. [...] J'ai perdu ma situation... J'ai eu des décès, pas mal de décès. Et puis un divorce... Après, c'est parti en vrille, j'ai perdu mon boulot [...]. Il y a eu le feu dans cet immeuble, il y a un an à peu près. Les pompiers sont arrivés, ils ont pété les volets à beaucoup de locataires. Moi ils m'ont pété le volet et ils ont aussi pété un carreau (seule fenêtre du salon). Il est cassé depuis un an [...]. Je suis resté en plein hiver comme ça. Du coup, c'est presque comme si je dormais dehors. La seule chose qui isolait c'était le store et puis mes cartons que je mettais comme ça, entre le store et la fenêtre. Du coup, j'ai passé l'hiver comme ça avec les stores baissés et les cartons. Donc voilà, j'ai passé l'hiver dans le noir. En plus ici je ne peux rien laisser ouvert parce que je me suis déjà fait cambrioler deux fois. Donc ce n'est pas possible de laisser le store ouvert. Je ne peux même pas ouvrir chez moi donc je reste dans le noir... Enfin je deviens fou quoi. [...] En plus, j'ai des moisissures partout maintenant. [...] Là, vous voyez c'est les évacuations d'air, [...] elles ne marchent plus. C'est pour ça qu'il y a de la moisissure ». Pour M. Moutarde, l'inconfort s'avère coûteux, « [...] l'électricité, je payais 85€ par mois, je suis passé à 125€ maintenant [...]. Après, il y a eu les charges qui ont augmenté aussi, on payait 80€ par an de nettoyage, maintenant, on est à 245€ pour l'année ». Il a accumulé les impayés de loyer (1 900€) et d'électricité (800€). Au moment de l'enquête, il était en phase d'apurement de ses dettes, « ça y'est. Ça, c'est fait. Je suis passé au tribunal. Je leur donne les 140€ de loyer normal, plus 80€ par mois pour régler ma dette. Donc ça me fait 221€ par mois. Après j'ai 125€ d'électricité par mois, on a décidé avec mon assistante sociale que j'essayerai de leur donner 50€ par mois en plus de la facture pour éponger ma dette [...]. Avec mon petit RSA, il ne me reste plus rien. Je n'ai plus rien, il me reste 30€ de mon RSA, c'est tout ce qui me reste chaque mois ».

Source : Observatoire national de la précarité énergétique, 2018.